Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 6 octobre 2026, sous la présidence de Madame Odile CAMPOS – vice-présidente.

PRÉSENTS : Mmes Claire ARNOLD, Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Marie-Pierre RODRIGUEZ, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mme Sylvie MARTIN a donné procuration à Mme Claudine AUTHIER.
M. Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mme Odile CAMPOS.
Mmes Marie-Claude FAUVET, Laure-Valérie SAINT GERMES, excusées.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine AUTHIER.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 10 01

Nombre de membres en exercice	**9**
Nombre de votants	**7**
Pour	**7**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUILLET 2026.

Ouverture de la séance à 10 H 03.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et avoir procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Claudine AUTHIER, Madame la vice-présidente demande si l'ensemble des membres du conseil d'administration ont bien pris connaissance du procès-verbal envoyé en même temps que la convocation.

Madame la vice-présidente donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juillet 2026 et demande s'il y a des questions.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE

Madame la vice-présidente constate qu'il n'y a pas de questions soulevées et propose au conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Décide

Article 1 : **d'adopter** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juillet 2026 joint à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 12 octobre 2026

La vice-présidente
Odile CAMPOS

La secrétaire de séance
Claudine AUTHIER

CONSULS DE LA VILLE D'AX

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUILLET 2026

Le présent procès-verbal comporte 3 pages.

Le conseil d'administration, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 20 juillet 2026, sous la présidence de Madame Odile CAMPOS, vice-présidente.

Le nombre de membres en exercice est de 9.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte à 11 heures.

PRÉSENTS : Mmes Claire ARNOLD, Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS, Marie-Claude FAUVET, Marie-Pierre RODRIGUEZ, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : M. Alain PIBOULEAU, excusé.
Mme Sylvie MARTIN a donné procuration à Mme Odile CAMPOS.
Mme Laure-Valérie SAINT GERMES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Claudine AUTHIER.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026
2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES
3. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4. QUESTIONS DIVERSES

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE

Après avoir constaté que le quorum est atteint et avoir procédé à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Claudine AUTHIER, Madame la vice-présidente demande si l'ensemble des membres ont bien pris connaissance du procès-verbal envoyé en même temps que la convocation et s'il y a des questions.

Madame la vice-présidente constate qu'il n'y a pas de questions soulevées et propose au conseil d'administration de procéder au vote et donc d'approuver le projet de délibération correspondant.

Adopté à l'unanimité

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

2 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration de la nécessité d'élaborer le règlement intérieur du Centre communal d'action sociale (CCAS) et d'attribution des aides sociales facultatives.

Ce document fixe en effet les modalités d'organisation et de fonctionnement du CCAS d'Ax-les-Thermes, conformément au Code de l'action sociale et des familles. Il s'applique à l'ensemble des membres du conseil d'administration et aux personnes participant à ses travaux.

Le règlement intérieur a également pour objet d'arrêter les différentes dispositions permettant l'attribution des aides sociales facultatives dans le principe d'une égalité de traitement, chaque usager se trouvant dans une même situation sociale peut ainsi prétendre aux mêmes aides.

Madame la vice-présidente donne lecture du règlement intérieur et propose à l'assemblée de l'approuver.

Adopté à l'unanimité

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

3 - INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE

Vu la délégation accordée à Monsieur le président du CCAS par délibération du conseil d'administration N° 2026 4 02 en date du 30 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil d'administration les décisions prises par le président en vertu de cette délégation,

Madame la vice-présidente informe donc oralement le conseil d'administration des décisions suivantes :

- **Aides financières accordées d'avril à juillet 2026 :**

- Aide alimentaire : 520 €
- Aide au paiement de la téléalarme : 45 €

- **Soit un TOTAL de 565 €**

Adopté à l'unanimité

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

4 - DIVERS

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration que le CCAS a été sollicité pour la prise en charge d'une dette contractée au PROXI par une personne suivie par l'assistante sociale avant d'obtenir l'accord sur l'octroi d'une aide alimentaire du CCAS.

Le montant total de la dette s'élève à 365,82 €, Madame la vice-présidente propose de participer pour un montant de 200 €, le reste sera à la charge du débiteur.

Les membres du conseil d'administration présents valident cette prise en charge partielle de la dette contractée auprès du PROXI d'Ax-les-Thermes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 06.

La vice-présidente du CCAS
Odile CAMPOS

CONSULS DE LA VILLE D'AX

La secrétaire de séance
Claudine AUTHIER

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 009-210900320-20261012-CCAS2026_10_01-DE